



LE 5 JUIN 2023 A LIEU UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR, À 19h30, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, LIEU ORDINAIRE DU CONSEIL

Sont présents:

Les conseillères Émilie Belzile, Cynthia Dumont et Claudia Lavoie ainsi que les conseillers Jérémy Robert, Michaël Fortin et Stéphan Dubé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso;

Josée Dubé, directrice générale/greffière-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

5 personnes assistent à la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2023
3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2023, adoption des états financiers au 31 décembre 2022
4. Adoption du procès-verbal séance spéciale du 18 mai 2022
5. Adoption des comptes à payer de mois de mai 2023
6. Acceptation des dépenses d'investissement
7. Correspondance
8. Rapport du maire 2022- faits saillants
9. Adjudication achat et installation bandes de patinoire extérieure
10. Adjudication dalle de béton pour patinoire extérieure
11. Adjudication installation d'éclairage pour patinoire extérieure
12. Adjudication travaux d'excavation patinoire extérieure
13. Adjudication d'achat et installation d'une porte de garage entrepôt rue du Vieux Moulin
14. Adjudication de l'offre de service pour l'application d'un scellant, rue du Vieux Moulin (traitement de surface)
15. Adjudication achat d'une pompe à pression pour station de lavage
16. Adjudication abri d'abrasif
17. Renouvellement du contrat du ministère des Transports relatifs aux travaux de déneigement et de déglacage de la route 295, année 2023-2024 et signature du contrat
18. Approbation Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées
19. Affaires nouvelles
 - a. Résolution pour dépôt d'une demande au PRIMA
 - b. Demande d'achat d'un terrain

Période de questions

Varia :

Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour

2023-96

4446

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Après lecture, il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont d'adopter l'ordre du jour et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai 2023 2023-97

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé d'adopter le procès-verbal du 1^{er} mai 2023. (Correction au point 11, non-résidentiels)

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal du 18 mai 2023, adoption des états financiers au 31 décembre 2022 2023-98

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adopter le procès-verbal du 18 mai 2023, adoption des états financiers au 31 décembre 2022

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 mai 2022 2023-99

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dubé d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du 18 mai 2022

Adoptée à l'unanimité

5. Adoption des comptes à payer de mois de mai 2023 2023-100

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'adopter les comptes du mois de mai 2023, au montant de 51 614.10 \$

Adoptée à l'unanimité

6. Acceptation des dépenses d'investissement 2023-101

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'adopter les dépenses d'investissement du mois de mai 2023, au montant 656.26 \$

			\$
Norda Stelo	Plan d'intervention - Mise à jour	TECQ	656.26 \$
Total			656.26 \$

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Adoptée à l'unanimité

7. Correspondance

La correspondance est déposée.

a. Demande d'appui financier de la Fondation Persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

2023-102

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fondation et la longue implication de la Municipalité dans ses projets qui correspondent aux valeurs de la population d'Aclair;

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile de contribuer pour la somme de 100\$ au plan de visibilité du Demi- Marathon du Lac Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

b. Demande de commandite pour l'aménagement de la cour La Chanterelle

La conseillère Émilie Belzile propose de contacter la responsable du projet, Mme Isabelle Ouellet pour plus de renseignement.

8. Rapport du maire 2023- faits saillants

2023-103

Chaque membre du conseil a reçu une copie des documents faits saillants et États financiers 2022. Le maire lit les faits saillants.

MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR-FAITS SAILLANTS SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2022 Document déposé le 5 juin 2023 par le maire M. Bruno Bonesso

La loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur.

Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Alors que l'année 2021 se terminait avec un surplus lié aux transactions de l'exercice de 104 332\$, l'année 2022 se solde avec un surplus de 86 156\$.

Le bilan au 31 décembre 2022 indique une valeur des actifs financiers de 580 491\$. La dette à long terme se situe à 1 333 449 \$. Le surplus non affecté se situe maintenant à 647 918\$.

Rémunération des élus Exercice terminé le 31 décembre 2021

Fonction	Rémunération (excluant charges sociales)	Reçu de la municipalité		Reçu de la MRC	
		Allocation de dépenses		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation dépenses
Bruno Bonesso	Maire	6 809\$	3 405\$	4 414\$	712\$
Émilie Belzile	Conseillère	2 295\$	1 148\$		100\$
Cynthia Dumont	Conseillère	2 295\$	1 148\$		

4448

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Claudia Lavoie	Conseillère	2 295\$	1 148\$	
Stéphan Dubé	Conseiller	1 339\$	669\$	
Michaël Fortin	Conseiller	2 295\$	1 148\$	157\$
Jérémy Robert	Conseiller	2 295\$	1 148\$	

Inclus la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité et de la MRC.

États financiers 2022 Séance de juin 2023 Municipalité d'Auclair		Charges 2022	
<u>Revenus 2022</u>			
Taxes	786 117\$	Administration générale	245 833\$
Compensations tenant lieu de taxes	31 053\$	Sécurité publique	74 920\$
Transferts	397 648\$	Transport	378 163\$
Services rendus	27 559\$	Hygiène du milieu	190 931\$
Imposition de droits (permis, mutation)	6 909\$	Santé et bien-être	9 728\$
Revenus d'intérêts	7 010\$	Aménagement, urbanisme et dév.	37 477\$
Autres revenus	61 142\$	Loisirs et culture	62 902\$
		Frais de financement	35 759\$
		Amortissement des imm.	234 086\$
Total des revenus :	1 317 438\$	Total des charges	1 269 800\$
		<u>Activités financières</u>	
		Remb. En capital -	206 419\$
		Affectations	(10 851\$)
		Conciliation à des fins fiscales	(234 086\$)
		Total activités financières	(38 518\$)
		Total charges et activités financières :	1 231 282\$
		Excédent de fonctionnement à des fins fiscales :	
			86 156\$

**9. Adjudication achat et installation bandes de patinoire extérieure
2023-104**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va procéder à la réfection de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire;

Omnitech Sports	50 764.00\$ + tx
Sport DIRECT.ca	50 914.00\$ + tx
AgoraSport	60 560.00\$ + tx
Permafib	78 426.75\$ + tx

Il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé d'accepter la soumission d'AgoraSport au montant de 60 560.00 \$ plus les taxes applicables. Meilleure qualité, produit haut de gamme. Aluminium et plastique épais traité U.V. Clôture aux extrémités de 6 pieds et pourtour de 4 pieds en acier. Ligne de zone, main courante rouge et bas de bande jaune inclus.

Adoptée à l'unanimité

**10. Adjudication dalle de béton pour patinoire extérieure
2023-105**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair a procédé à un appel d'offres sur invitation le 1 mai 2023 pour dalle de béton pour patinoire extérieure ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite le 29 mai 2023 à 10h00.

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu (2) deux soumissions :

- Les Constructions CB au montant de 86 300.00\$ plus les taxes;
- 2646-1874 Qc inc. Aménagement Benoit Leblond au montant de 142 250.00 plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE : Les Constructions CB est la soumission la plus basse et que tout est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont et résolu à l'unanimité: D'adjuger le contrat pour la dalle de béton pour la patinoire extérieure, au soumissionnaire le plus bas et conforme, soit l'entreprise Les Constructions CB inc. au montant de 86 300.00\$ (taxes non comprises). Le tout conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission de cette entreprise, datée du 29 mai 2023.

QUE la Municipalité d'Auclair financera cette acquisition avec la contribution au programme Fonds canadien de revitalisation des communautés et du PSISRPE au Québec;

QUE M. Bruno Bonesso, maire et Mme Josée Dubé, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents utiles ou nécessaires audit contrat.

QUE la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents de soumission constituent un contrat liant juridiquement les parties.

Adoptée à l'unanimité

**11. Adjudication installation d'éclairage pour patinoire extérieure
2023-106**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va procéder à la réfection de la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE le système d'éclairage doit être refait;

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'accepter la soumission d'Électricité SMP inc. au montant de 14 497.45\$ plus les taxes applicables. Pour l'installation de 6 lumières au LED 200W main-d'œuvre, matériel et le remplacement du câblage par câble TECK. La Municipalité financera cette acquisition avec la contribution aux programmes Fonds canadiens de revitalisation des communautés et du PSISRPE au Québec;

Adoptée à l'unanimité

**12. Adjudication travaux d'excavation patinoire extérieure
2023-107**

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'accepter l'offre de service d'excavation Joseph Dumont le plus bas soumissionnaire;

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

La Municipalité financera cette acquisition avec la contribution aux programmes Fonds canadiens de revitalisation des communautés et du PSISRPE au Québec;

Adoptée à l'unanimité

13. Adjudication d'achat et installation d'une porte de garage entrepôt rue du Vieux Moulin 2023-108

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à l'achat et à l'installation d'une porte de garage à son entrepôt situé sur la rue du Vieux Moulin;

CONSIDÉRANT QUE la porte actuelle est en très mauvaise condition;

Il est proposé par le conseiller Jérémy Robert d'accepter la soumission de l'entreprise Portes de l'Est au montant de 2 395,00\$ plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une porte de garage. Cette dépense sera payée avec le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité

14. Adjudication de l'offre de service pour l'application d'un scellant, rue du Vieux Moulin (traitement de surface) 2023-109

CONSIDÉRANT QUE la Société Sintra a procédé en août 2021 à un traitement de surface sur la rue du Vieux Moulin sur une surface de 6 239M²;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de procéder à l'application d'un scellant après 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin d'accepter la soumission de la société Sintra au montant de 2,10\$/ m² pour un total de 13 102\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

15. Adjudication achat d'une pompe à pression pour station de lavage 2023-110

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile de faire l'achat d'une pompe à pression 3000PSI au montant de 10 764,00\$ plus les taxes applicables;

Cette dépense sera remboursée à l'aide du programme « Stations de nettoyage d'embarcations» offert par le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des parcs.

Adoptée à l'unanimité

16. Adjudication de contrat- Construction d'un entrepôt d'abrasif 2023-111

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aclair a publié un appel d'offres public sur le site du SEAO le 2 mars 2023 pour la construction d'un entrepôt d'abrasif;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est faite le 21 mars 2023 à 13h30.

CONSIDÉRANT QU'une (1) entreprise a déposé une soumission soit : 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoît Leblond : 452 528,52.00 \$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT QUE : L'entreprise 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoît Leblond est le seul soumissionnaire et que tout est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérémy Robert et résolu à l'unanimité: d'adjuger le contrat pour la construction d'un entrepôt d'abrasif, au soumissionnaire conforme, soit l'entreprise 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoît Leblond au montant de 452 528,52\$ (taxes non comprises). Le tout conformément aux documents d'appel d'offres public et à la soumission de cette entreprise, datée du 21 mars 2023.

QUE la Municipalité d'Aclair financera cette acquisition avec la contribution du programme PRACIM et par le Règlement d'emprunt 2023-01 décrétant la construction d'un nouvel abri à sel ;

QUE M. Bruno Bonesso, maire et Mme Josée Dubé, directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents utiles ou nécessaires audit contrat.

QUE la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents de soumission constituent un contrat liant juridiquement les parties.

Adopté à l'unanimité

17. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES SOUS LA JURIDICTION DU MTMD POUR LES SAISONS 2022-2023, 2023-2024 & 2024-2025 2023-112

CONSIDÉRANT QUE

1. La municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
2. Le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2023-2024, ainsi que les années 2024-2025 & 2025-2026.
3. Une correspondance datée du 25 mai 2023 du MTMD établit à 162 089,62 \$ le prix pour la saison 2023-2024;
4. Il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Claudia Lavoie il est **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

1. **DÉCISION** : Le conseil municipal de la municipalité d'Aclair accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6507-23-4533 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage des tronçons sous la responsabilité du ministère. Ce contrat est un contrat fermé d'une durée de 3 ans avec indexation annuelle pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026.
2. **SIGNATAIRE** : Le conseil désigne madame Josée Dubé, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

**18. Approbation Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées
2023-113**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Cynthia Dumont et résolu unanimement d'accepter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées, réalisé par la Firme Norda Stelo.

Adoptée à l'unanimité

19. Affaires nouvelles

**a- Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure
Municipalité pour les aînés (PRIMA)**

2023-114

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une Politique municipale pour les familles et les aînés et un plan d'action qui la rend éligible au Programme d'infrastructure Municipalité pour les aînés (PRIMA);

CONSIDÉRANT QUE ce programme permet d'obtenir une aide financière représentant 100% de la valeur des travaux admissibles approuvés jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 000\$ de bâtiments municipaux et de locaux communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2019-2022 contient, à la demande expresse des aînés, une action prioritaire pour fournir des locaux qui leur seraient dédiés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un chalet des loisirs et il serait possible d'agrandir ce dernier. Cet agrandissement servirait à des fins communautaires pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal d'Auclair autorise le dépôt de la demande d'aide financière et a pris connaissance du Guide du Programme et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Il est proposé par la conseillère Émilie Belzile d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMA. Ainsi, la Municipalité s'engage, si elle obtient l'aide financière demandée, à assumer tous les coûts au-delà de l'aide financière pour sa demande et à assurer l'exploitation continue de l'infrastructure visée. Il est proposé également de désigner comme représentante de la Municipalité pour ce projet la directrice générale, madame Josée Dubé, qui agira comme signataire des effets, conjointement avec le maire ou le maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité

a. Demande d'achat d'un terrain

4453

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Il est proposé par le conseiller Michaël Fortin de soumettre ce dossier au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Les questions ont été posées au fur et à mesure, suivant le déroulement de la séance

Varia

- Le maire fait un suivi dans le dossier projet camping.

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Stéphan Dubé que la séance soit levée à 9 h10.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient

au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et greffière – trésorière